

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Comité Syndical du 13 février 2026

Hémicycle des Rives de l'Orne - Caen

Procès-verbal de la séance

Le 13 février 2026, à 12h, le Comité Syndical Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, régulièrement convoqué le 5 février 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Dominique GOUTTE, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), M. Richard MAURY (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Patrick MOREL, M. Jacky LEHUGEUR, Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Didier MAZINGUE, Mme Isabelle ONRAED

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Eric DELILE (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Christian LE BAS (pouvoir à M. Jean-Marc PHILIPPE), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Nicolas JOYAU), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à Mme Dorothee PITOIS)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick LERMINE (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPKA (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEU (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Alain GOBE)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Sébastien FRANCOIS, M. Yannick GERNY, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Laurence TROLET

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Raymond CARVILLE (délégué suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE

Ouverture de la séance

M. RENARD souhaite la bienvenue au dernier Comité syndical du mandat.

Il tient à informer que Patrick DUBOIS, délégué syndical de Cœur de Nacre et membre actif de la Commission SCoT, est décédé mercredi 14 janvier. Spécialiste de l'urbanisme, il avait toute sa place au Pôle métropolitain. C'est un élu apprécié pour ses qualités humaines qui disparaît.

Il propose un moment de recueillement.

M. RENARD propose les dernières étapes indispensables pour clôturer le mandat à Caen Normandie Métropole :

- L'adoption du Rapport d'activité 2025, année très riche pour le Pôle.
- L'adoption du Budget primitif 2026.
- La demande de financement de l'ingénierie LEADER 2026.

Quelques autres points sont prévus, sur des actions déjà validées, mais qui nécessitent quelques délibérations.

Ensuite, il sera proposé d'adopter le Manifeste de LEADER France pour la programmation 2028-2034 de l'Union européenne, car les enjeux sont importants, alors que le calendrier de concertation est très défavorable aux collectivités du bloc communal.

Enfin, quelques informations sur le SCoT Pré-Bocage seront évoquées dans le cadre de sa révision et un avis du Pôle sera formulé.

Un buffet convivial sera proposé en fin de séance.

M. RENARD exprime sa grande satisfaction d'avoir présidé le Pôle métropolitain depuis un peu moins de deux ans. Il remercie les élus pour la confiance qui lui a été accordée. Il remercie également chaleureusement M. Joël BRUNEAU qui a présidé le Pôle durant les quatre premières années du mandat qui s'achève.

Il remercie également l'AUCAME pour l'exposition Obs'Alim qui a été disposée dans le hall de l'hémicycle. Il informe que cette exposition est disponible et pourra circuler sur les territoires qui le souhaitent, elle pourra également être animée par l'AUCAME.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Christian CHAUVOIS est désigné secrétaire de séance.

Vérification du quorum

ODJ :

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025
2. Rapport des Commissions

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adoption du Rapport d'activité 2025
4. Budget primitif 2026
5. Association nationale des Pôles et Pays (ANPP – Territoires de projet) : non-renouvellement de l'adhésion au 31 décembre 2026

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

6. Avenant à la convention pour la réalisation de l'étude des zones préférentielles de restauration et de renaturation avec l'AUCAME
7. Engagement des dépenses relatives aux actions de formation de la restauration collective prévues dans le cadre du PAT
8. Financement animation-gestion LEADER 2026
9. Manifeste LEADER pour la programmation 2028-2034 de l'Union européenne

APPLICATION DU SCOT

10. Avis sur la révision n°1 du SCoT Pré-Bocage

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025

Le procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025 a été adressé par mail. Il est soumis à approbation.

Le procès-verbal du Comité syndical du 19 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Rapport des Commissions

Commission Application du SCoT

Rapporteur : T. LEFORT

La Commission Application du SCoT s'est réunie les 15 et 29 janvier 2026.

Ces deux réunions ont permis de travailler sur :

- Trois demandes de permis d'aménager, à Caen et Bretteville-sur-Laize.
- La révision N° 1 du SCoT Pré-Bocage, *présenté à délibération au Comité syndical.*
- Trois projets d'urbanisme commercial : à Eterville, à Ifs et à Frénoville.
- L'actualité du changement de doctrine opéré par la Commission nationale d'aménagement commercial sur notre territoire a été débattue : les projets commerciaux périphériques venant artificialiser devront désormais renaturer pour compenser leur artificialisation.
- La problématique de la doctrine de la DDTM du Calvados amenant à la prise en compte des changements de destination dans la consommation d'espaces a été débattue et un courrier à l'attention du préfet a été validé.
- La problématique de la donnée « artificialisation » récemment publiée par l'Etat a été réexposée et un courrier au ministre a été validé, en accompagnement de la démarche portée par le Réseau Ouest Normand.
- Les principaux résultats des travaux du Plan territorial pour la gestion de l'eau (PTGE) Calvados ont été exposés, notamment sur l'estimation des impacts du changement climatique sur la ressource en eau réalisée par le BRGM, ainsi que sur le projet de plan d'actions à l'échelle départementale.
- Enfin, un bilan de la Commission Application du SCoT a été tiré : quelles forces ? quelles faiblesses ? quelles évolutions à proposer aux prochains élus ?

Commission Développement Territorial

Rapporteur : J.P. MESNIL

La Commission Développement Territorial s'est réunie le 2 février 2026, elle a traité des trois grands sujets :

- Plan Climat Air Energie Territorial :
 - Présentation de la démarche de recherche et développement de la méthode MUSE (Prise en compte de la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme) avec le CEREMA.
 - Dépôt d'une candidature, dans le cadre de l'AMI LIFE BIODIV'France, pour mener une étude préalable à la mise en œuvre d'actions de restauration écologique sur des sites démonstrateurs.
 - Projet d'avenant à la convention avec l'AUCAME relative à l'étude visant à définir des Zones Préférentielles de Renaturation et de Restauration des continuités écologiques, *présenté à délibération au Comité syndical.*
 - Point d'information sur le lancement de l'action de développement de la gestion durable des forêts dans les petites propriétés privées.
- Fonds européens :
 - LEADER :
 - Un bilan de la programmation 2014-2022 a été réalisé.
 - L'avancement de la programmation 2023-2027 a été présenté.
 - Programmes européens : un point d'information sur l'élaboration de la programmation 2028-2034 a été partagé.
- Projet Alimentaire Territorial :
 - Point d'information sur l'étude légumerie-conserverie lancée en janvier 2026.
 - Point d'information sur le programme de formation pour les cantines, qui fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt en avril 2026.
 - Soutien à un projet d'AMAP et espace d'animation à Bénouville, avec la SHEMA.

Commission Administration Générale

Rapporteur : P. PESQUEREL

La Commission Administration Générale s'est réunie le 3 février 2026. Elle a travaillé sur :

- Le Rapport d'activité 2025, *présenté à délibération au Comité syndical.*
- Une proposition de suppression de deux postes permanents, qui sera transmise pour avis au CST.
- La proposition du budget primitif 2026, *présentée à délibération au Comité syndical.*
- Une proposition de règlementation du Compte personnel de formation. Le projet de délibération doit encore solliciter l'avis du CST avant d'être présenté au vote du Comité syndical. Cependant, la Commission a d'ores-et-déjà validé la demande de formation « anglais courant et professionnel » présentée par Nadège EVE dans le cadre de son projet

d'évolution professionnelle. Le Pôle métropolitain financera cette formation et autorise l'utilisation des heures sur le temps de travail.

- Une réflexion sur la proposition de médecine du travail du CDG14, en comparaison avec l'accompagnement actuel avec la MIST. Considérant que le service de médecine du travail du CDG14 serait actuellement plus coûteux que celui de la MIST pour notre type de structure, la Commission a maintenu l'adhésion du Pôle à la MIST.
- Des échanges sur le Cadre financier pluriannuel de l'UE 2028-2034, car l'année 2026 est l'année de la concertation à l'échelle nationale pour l'élaboration Plan de partenariat national-régional (PPNR) français. *Une motion de soutien au programme LEADER est proposée au Comité syndical.*

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adoption du Rapport d'activité 2025

Rapporteurs : P. PESQUEREL – A. HUBERT

Le Rapport d'activité du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour l'exercice 2025 est constitué de 32 pages, réparties en 4 parties et des annexes.

Depuis quelques temps le Pôle métropolitain a atteint son rythme de croisière, le Rapport d'activité l'illustre bien.

Il est proposé une présentation très synthétique.

Proposition :

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et notamment l'article L5211-39 du CGCT, modifiée par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – article 34 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain et son règlement intérieur ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale réunie le 3 février 2026 ;

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter ce rapport en vue de sa transmission aux collectivités membres.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Rapport d'activité 2025 présenté.
- DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture, aux Présidents des EPCI membres et aux Maires des communes couvertes.

4. Budget primitif 2026

Rapporteur : J. LEHUGEUR

Le budget 2025 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du budget primitif, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote du CFU 2025 prévu au printemps 2026. Ainsi, le budget primitif 2026 est proposé sans reprise des résultats. Un budget supplémentaire sera proposé au printemps 2026 pour procéder à la reprise des résultats.

A part cela, le BP présenté est parfaitement conforme au projet issu du DOB réalisé le 19 décembre dernier.

Le budget primitif 2026 est proposé à l'équilibre avec :

- 1 132 239,58 € en section fonctionnement.
- 155 313,60 € en section investissement.

La reprise des résultats, via le budget supplémentaire au printemps 2026, sera nécessaire pour assurer le paiement des études engagées en section fonctionnement et en section investissement.

En fonctionnement :

Chapitre 011 : Les dépenses de charges à caractère général sont estimées à 296 205,58€.

Avec quelques actions notables :

- Réalisation de l'Etude Captation Carbone par l'AUCAME pour 20 500 €
- Réalisation partielle de l'animation du CNFP auprès des propriétaires forestiers privés entre 4 et 20 ha pour 14 289 € (soit 60%).
- Etude légumerie-conserverie : 57 680 €
- Début de l'accompagnement de la restauration scolaire pour cuisiner bio et local : 38 000 €
- Communication sur les établissements commerciaux travaillant les produits locaux : 6 500 €
- Forum gastronomie et agriculture locale : 7 500 €
- Alim'tour pêche et aquaculture : 6 000 €

Le Pôle contribue à quelques organismes extérieurs, dont les deux plus coûteux sont l'association OLONN, pour le suivi des logements neufs et des lots aménagés, pour 6 400 € au titre de l'intégralité du territoire ; et la Fédération nationale des SCoT, pour 4 400 €.

Chapitre 012 : Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 640 175 euros.

Le tableau des effectifs devrait passer de 8,76 ETP en 2025, hors stagiaires de l'enseignement à 10,83 ETP en 2026 (dont 0,9 ETP contrat de projet PAT et 1 ETP Doctorant CIFRE).

Chapitre 65 : Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole contribue financièrement à l'AUCAME pour un montant estimé de 120 259 euros pour le 1er semestre 2026, le solde sera inscrit au BS ce printemps.

Le Pôle métropolitain ne prévoit pas d'utiliser une ligne de trésorerie, cependant des charges financières qui seraient occasionnées pour son utilisation sont quand même prévues, pour 500 € au maximum.

Concernant les recettes :

Chapitre 74 : montant estimé de 955 058,40 € pour les contributions sur la base d'un tableau des cotisations.

En conformité avec le débat d'orientation budgétaire réalisé le 19 décembre 2025, il est proposé une augmentation des contributions des EPCI pour :

- la part SCoT, pour les EPCI ayant délégué la compétence, qui passe de 1,00 € à 1,15 € par habitant DGF 2025.
- la part ACTIONS, qui passe de 1,00 € à 1,15 €.

Cette augmentation vise à résoudre le déficit structurel et à permettre le déploiement du projet politique.

Les autres recettes sont relatives :

- Au financement de l'ingénierie LEADER, pour un montant estimé de 41 000 €.
- Au financement du PAT par le fonds Région-LEADER pour un montant de 30 000 €.
- A la part fonctionnement prévue en 2026 du Fonds vert PCAET pour 35 281 € estimés.
- Au remboursement par le Réseau Ouest Normand de la mise à disposition de personnel, pour 42 400 €.
- Au remboursement des moyens généraux par le Réseau Ouest Normand pour 12 000 € estimés.
- A la bourse CIFRE pour le portage de la thèse (14 000 € / an pendant 3 ans).

Le tableau des cotisations par EPCI est présenté.

En investissement :

Dépenses : L'année 2026 sera particulière du fait du commencement de plusieurs études entrant dans l'élaboration du SCoT-AEC :

- Réalisation de l'étude R&D MUSE avec le CEREMA, pour 35 280 €.
- Début de l'étude Biodiversité et renaturation par l'AUCAME, les paiements prévus en phases 1 et 3 portent sur 81 200 € en 2026.
- Début de l'étude Vulnérabilités par l'AUCAME, avec les paiements prévus en phases 2 et 4 pour 90 250 €.

Il est également prévu en section Investissement :

- Stations météo (pour la thèse sur les ICU) : 22 000 €
- Matériel de bureau et matériel informatique : 7 000 €
- Concessions et droits similaires (Abonnements solution informatiques) : 6 000 €

Recettes :

- Part investissement prévue en 2026 du Fonds vert PCAET pour 78 313 € estimés,
- 2 000 € pour du FCTVA.
- 75 000 € d'amortissement.

Aucun emprunt ni recours à l'emprunt n'est nécessaire.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 3 février 2026,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité syndical le 19 décembre 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :
 - 0,05 € / hab DGF pour la contribution de base pour tous les EPCI membres ;
 - 1,15 € / hab DGF pour la contribution SCoT pour les EPCI membres ayant délégué cette compétence ;
 - 1,15 € / hab DGF pour la contribution actions pour tous les EPCI membres.
- **AUTORISE** le Président, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il est précisé que le budget primitif 2025 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* »

5. Association nationale des Pôles et Pays (ANPP – Territoires de projet) : non-renouvellement de l'adhésion au 31 décembre 2026

Rapporteur : J. LEHUGEUR

L'ANPP est une association qui œuvre pour la reconnaissance et l'accompagnement des Pays, PETR, GAL, Territoires de projet et de leurs Conseils de développement. Ces dernières années, la cotisation annuelle était de 620 €. La cotisation 2026 passe à 800 €.

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ne prend que très peu part aux travaux de l'ANPP. Les Pôles métropolitains, en tant que tels, sont peu représentés par cette association. Les principales missions et compétences portées à la fois par le Pôle métropolitain et de nombreux autres territoires de projets (SCoT, PCAET, PAT, LEADER) font toutes l'objet de réseaux et d'associations dédiés, plus spécialisés dans la veille, l'accompagnement et le lobbying que l'ANPP.

Selon la charte de l'adhérent adoptée par l'Assemblée générale du 21 Avril 2015 : « L'éventuel non-renouvellement de l'adhésion doit être adressée et justifiée avant le 1^{er} Octobre de l'année N-1, sans quoi l'adhérent sera redevable de sa cotisation sur l'année N. »

Il est donc proposé de pas renouveler l'adhésion à l'ANPP au 31 décembre 2026.

Proposition :

Vu la charte de l'adhérent adoptée par l'Assemblée générale de l'ANPP du 21 Avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale réunie le 3 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'augmentation de la cotisation annuelle ;

CONSIDERANT que le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ne prend que très peu part aux travaux de l'ANPP ;

Il est proposé au Comité Syndical de cesser d'être adhérent à l'ANPP au 31 décembre 2026.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de ne pas renouveler l'adhésion à l'ANPP au 31 décembre 2026.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture et à l'ANPP.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

6. Avenant à la convention pour la réalisation de l'étude des zones préférentielles de restauration et de renaturation avec l'AUCAME

Rapporteur : H. PICARD

Pour rappel, l'étude vise à mettre à jour la Trame Verte et Bleue du SCoT de 2019 et surtout à localiser des Zones préférentielles de Renaturation, qui viendront renforcer les fonctionnalités des sols et les services écosystémiques qu'ils rendent, en termes de biodiversité, de stockage carbone et de préservation des ressources en eau. Cette étude permettra de définir les modalités de restauration des continuités écologiques et d'intégration de zones de renaturation pour le SCoT-AEC, les PLUi et les porteurs de projets soumis à obligations de compensation écologique et/ou renaturation ZAN.

La convention d'étude a été signée en octobre 2025. Depuis cette date, le Pôle métropolitain a travaillé avec la Fédération nationale des SCoT et la Banque des territoires pour le financement d'une étude pré-opérationnelle approfondie de restauration d'espaces démonstrateurs sur 7 sites. Cette nouvelle étude pré-opérationnelle ira bien au-delà de l'étape 6 prévue initialement avec l'AUCAME.

En parallèle, l'intégration du Pays de Falaise aux travaux du SCoT-AEC amène à étendre le périmètre des études réalisées par l'AUCAME sur ce nouvel EPCI.

En conséquence, il est proposé de supprimer l'étape 6 de la convention initiale et, en remplacement, de faire porter l'étude sur le périmètre de la totalité du territoire du Pôle métropolitain, en intégrant le territoire du Pays de Falaise.

Vote :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29, L 3211-1, L 4221-1, L5731-1 et suivants,

VU le code de l'environnement, et notamment son article L371-1 définissant la trame verte et bleue,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L141-4 et L141-10,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole en date du 27 novembre 2023 approuvant le programme de travail partenarial 2024-2025-2026,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention, en annexe à la présente délibération,

CONSIDERANT les compétences et missions dévolues au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, notamment les compétences relatives à l'élaboration du SCoT et à l'élaboration du PCAET,

CONSIDERANT la demande du Pays de Falaise d'être intégré aux travaux du SCoT-AEC,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention, avec l'AUCAME.

7. Engagement des dépenses relatives aux actions de formation de la restauration collective prévues dans le cadre du PAT

Rapporteur : H. PICARD

Le PAT de Caen Normandie Métropole a été labellisé « niveau 2 » en janvier 2025, ce qui lui a permis de candidater à un appel à projets de la DRAAF. Lauréat de cet appel à projets en novembre 2025, les trois actions retenues pour un financement de l'Etat à hauteur de 70 %.

L'action n° 1 porte sur l'« Accompagnement d'équipes de cuisine de la restauration collective pour cuisiner davantage de produits de saison, bio et locaux ». Les formations prévues pour cette action seront réalisées par des structures compétentes : il s'agit de la Société coopérative d'intérêt collectif « Nourrir l'Avenir » et l'association des producteurs bio de Normandie « Bio en Normandie ».

Le montant total prévu pour ces formations et accompagnements est de 54 893€ HT, hors frais de déplacement et d'hébergement pour les formateurs.

Vote :

Considérant la labellisation du PAT de Caen Normandie Métropole de niveau 2 par l'Etat le 22 janvier 2025, pour une durée de 5 ans,

Considérant la pérennité du portage du PAT par Caen Normandie Métropole,

Considérant le plan d'actions du PAT,

Considérant la convention relative à l'attribution d'une subvention pour le PAT de Caen Normandie Métropole, signée de son Président et du représentant du préfet de région.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer les devis permettant d'engager les dépenses relatives aux actions prévues dans la convention de subvention de la DRAAF.

8. Financement animation-gestion LEADER 2026

Rapporteur : H. PICARD

Les dépenses d'animation-gestion du GAL Arlette & Guillaume sont estimées de la façon suivante sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	48 188,96 €	FEADER – LEADER (80 %)	45 543,44 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	7 228,34 €	Autofinancement	11 385,86 €
Frais de prestations	1 512 €		
TOTAL	56 929,30 €	TOTAL	56 929,30 €

Proposition :

Il est proposé :

- D'approuver le plan de financement lié aux actions d'animation et de gestion pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, sur la période du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026 ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de **45 543,44 €** de FEADER au titre de la mesure 77.05 du PSN auprès du GAL Arlette & Guillaume et à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement lié aux actions d'animation et de gestion pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de 45 543,44 € de FEADER au titre du dispositif 77.05 auprès du GAL Arlette et Guillaume et à signer tout document s'y rapportant.

9. Manifeste LEADER pour la programmation 2028-2034 de l'Union européenne

Rapporteur : H. PICARD – P. DUNY

Le budget annuel de l'Union européenne est encadré par un instrument plus large : le cadre financier pluriannuel (CFP), renouvelé tous les sept ans. La Commission européenne a présenté, en juillet 2025, son projet de nouveau cadre financier pluriannuel pour 2028-2034. En quelques mots :

- Un budget global de 2 000 milliards d'euros ;
- 168 milliards d'€ sont prévus pour le remboursement anticipé des emprunts du plan de relance post-COVID ;
- Ce projet de budget est axé sur la performance ;
- La principale évolution de ce projet de CPF réside dans l'Axe 1 dans le regroupement au sein d'un seul fond dit « de partenariats nationaux et régionaux (NRPPs) » :
 - ✓ Des fonds dit de cohésion (FEDER & FSE),
 - ✓ Des fonds de la politique agricole commune (FEADER & FEAMP)
 - ✓ De plusieurs fonds plus spécifiques (Interreg, Frontex, ...)
- Pour accéder à ce nouveau Fond dit « de partenariats nationaux et régionaux (NRPPs) », chaque Etat membre devra préparer et soumettre un plan ;
- Chaque Etat membre devra organiser son partenariat en incluant les volets national, sectoriel et, le cas échéant, régional et territorial, mais ce n'est pas une obligation.

En conséquence :

- La commission propose de confier aux États membres un pouvoir accru pour répartir leur enveloppe nationale. Cette approche très centralisée risque d'éloigner les choix des réalités territoriales.
- Il y a un risque pour que la politique de cohésion devienne une variable d'ajustement budgétaire au profit de priorités jugées plus stratégiques.
- La voix des territoires doit être forte et audible afin de ne pas s'effacer derrière celle de lobbies puissants cherchant à influencer les arbitrages budgétaires.
- La négociation sur le futur CFP s'engage jusqu'en décembre 2027 : les élus et acteurs locaux ont la responsabilité de faire entendre la voix des territoires. Cependant, la majorité de la concertation est prévue en 2026, avec les Régions, et quasiment sans les représentants du bloc communal.

Face aux menaces que fait peser cette proposition, LEADER France invite les GAL LEADER à la mobilisation.

Plusieurs risques ont été identifiés pour le LEADER :

- Restriction du périmètre d'intervention de LEADER, susceptible de fragiliser les GAL et notamment le GAL Arlette et Guillaume porté par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.
- Absence de quotas budgétaires dédiés au développement rural et à LEADER.
- Dégagement d'office à n+1, et non en fin de programmation. Or, les dynamiques et projets ruraux peuvent parfois mettre un peu de temps à démarrer en début de programmation.
- Des budgets en nette baisse pour la politique de cohésion mais aussi pour la politique agricole commune.
- L'absence d'association des collectivités locales du bloc communal et des Groupes d'Action Locale à l'élaboration du PPNR français.

En conséquence, LEADER France propose à Caen Normandie Métropole :

- D'apporter son plein soutien aux démarches visant à garantir un budget LEADER à la hauteur des enjeux de développement rural dans le futur CFP 2028-2034 ;
- De demander que la France défende un PPNR ambitieux, construit en concertation étroite avec les Régions, les territoires et les GAL, afin de refléter fidèlement les réalités locales ;
- D'appeler à la mise en œuvre effective des mesures de simplification, indispensables pour sécuriser et faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets ;
- De réaffirmer l'importance du rôle des GAL comme relais de proximité de l'UE au sein des territoires ruraux.

M. PICARD remercie tous les collaborateurs de Caen Normandie Métropole et de l'AUCAME pour le travail réalisé.

Proposition :

Il est proposé d'adopter la motion de soutien proposée par LEADER France, en annexe de la délibération ; de demander un budget à la hauteur des défis de la politique de cohésion et de la politique agricole commune qui irriguent nos territoires en les transformant durablement ; et de demander à être associé à l'élaboration du PPNR français.

M. MESNIL rejoint les propos de M. PICARD pour remercier l'ensemble du personnel. Il est d'accord pour alerter l'ensemble des acteurs nationaux et européens des difficultés rencontrées. Cependant, il y a une crise agricole et, faute de budget, il va falloir faire des choix de financement. Il faut alerter pour pouvoir maintenir un budget par rapport à la politique agricole commune.

M. RENARD souligne justement que notre délibération demande « un budget à la hauteur des défis de la politique de cohésion et de la politique agricole commune qui irriguent nos territoires en les transformant durablement ».

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** la motion de soutien proposée par LEADER France dans le cadre des travaux actuels suite à la proposition de Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034 de l'Union européenne et sa déclinaison nationale dans le cadre de la négociation du Plan de Partenariat National et Régional entre la France et l'Union européenne ;
- **DEMANDE** un budget à la hauteur des défis de la politique de cohésion et de la politique agricole commune qui irriguent nos territoires en les transformant durablement ;
- **DEMANDE** à être associé à l'élaboration du PPNR, en tant que collectivité locale du bloc communal et Groupe d'Action Locale, condition indispensable pour refléter fidèlement les réalités locales et renforcer l'efficacité des politiques de développement ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en Préfecture, aux Députés européens du territoire de Caen Normandie Métropole et au Président de la Région Normandie.

M. RENARD propose de transmettre ce manifeste également aux conseillers régionaux.

APPLICATION DU SCOT

10. Avis sur la révision n°1 du SCoT Pré-Bocage

Rapporteur : A. DE LAVENNE

Le dossier de révision a été reçu pour avis le 30 octobre 2025.

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a été bien associé à la démarche, et les demandes ont été entendues.

Proposition d'avis :

CONSIDERANT la bonne association du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à la démarche de révision n°1 du SCoT Pré-Bocage, et plus particulièrement sur les sujets du commerce et de la logistique, du foncier, des densités et de la trame verte et bleue ;

CONSIDERANT la bonne prise en compte des liens et des enjeux entre les deux territoires (aucune rupture de continuité ou effet frontière n'a été relevé) ;

CONSIDERANT que le document tel que présenté, n'est pas de nature à impacter négativement le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Révision n°1 du SCoT Pré-Bocage.

M. RENARD remercie encore l'investissement du personnel de Caen Normandie Métropole et de l'AUCAME en cette année chargée. Il remercie à nouveau Joël BRUNEAU qui a présidé le Pôle en début de mandat et de la confiance qui lui a été accordée pour lui succéder. Il remercie enfin l'ensemble des élus et des Vice-Présidents pour leur implication et la qualité des échanges.

M. LAFONT fait part d'une visite à Montélimar, ville qui est en train d'élaborer son SCoT et son PLUi-H. Il remarque que notre territoire est très en avance par rapport à d'autres. Il salue et félicite le travail réalisé par les équipes de Caen Normandie Métropole et de l'AUCAME.

M. RENARD invite les élus à un moment de convivialité à l'occasion de cette fin de mandat.

Il souhaite une très belle nouvelle vie à ceux qui font le choix de ne pas se représenter et souhaite, à ceux qui se représentent, de les revoir dans cet hémicycle dans 3 mois.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Christian CHAUVOIS

Emmanuel RENARD